

Proparco propose une gamme complète d'instruments financiers permettant de répondre aux besoins spécifiques des investisseurs privés dans les pays en développement (prêts, fonds propres, quasi-fonds propres, garanties).

Au Moyen-Orient, Proparco construit sa présence au travers de 4 types d'intervention :

### Apporter des ressources financières longues et/ou subordonnées aux systèmes bancaires

Afin de soutenir la structuration et le développement pérenne de l'activité bancaire, Proparco propose des outils de financement à long terme en dette, fonds-propres et quasi fonds-propres. Proparco a ainsi octroyé un prêt Tier II de 15 M€ à une banque libanaise qui lui a permis de développer son portefeuille sur le segment des PME.

### Accompagner le développement des entreprises et utiliser l'effet de levier des fonds d'investissement

Proparco propose une palette d'instruments financiers (dette, fonds-propres et quasi fonds-propres) destinée à accompagner les entreprises (industries manufacturières, services, agro-industries...) dans leur développement. Proparco a par exemple approuvé en 2009 une prise de participation en Egypte dans une société de production agroalimentaire exemplaire en matière sanitaire. Cette opération a été réalisée en co-investissement avec un fonds partenaire. Par ailleurs, Proparco finance des fonds d'investissement, en direct ou bien au travers d'Averroès II (fonds de fonds).

### Financer les infrastructures indispensables à la croissance

Dans le cadre de projets d'infrastructures impliquant des structures financières particulières (PPP, producteurs privés d'électricité, concessions...) et nécessitant des ressources à long terme en devises, Proparco octroie des financements sous forme de prêts longs et/ou structurés, de fonds propres ou quasi fonds propres. Un prêt de 100 M\$ a permis de financer un important projet d'infrastructure dans le secteur de l'eau en Jordanie qui améliore significativement la desserte de la ville d'Amman.

### Soutenir le financement des institutions de microfinance

En accompagnant les institutions de microfinance, Proparco agit également sur la profondeur du tissu économique et la lutte contre la pauvreté. Ces financements se font au travers de garanties bancaires et de financements subordonnés.

Proparco est une Institution Financière de Développement, conjointement détenue par l'Agence Française de Développement (AFD) et par des actionnaires publics / privés du Nord et du Sud.

Proparco a pour mission de catalyser les investissements privés dans les pays émergents et en développement en faveur de la croissance, du développement durable et de l'atteinte des Objectifs du Millénaire (OMD).

Proparco finance des opérations économiquement viables, socialement équitables, soutenables sur le plan environnemental et financièrement rentables.

### Contact

Thomas Eloy

Représentant régional de Proparco pour le Moyen-Orient

Tél.: 00 (202) 27 35 17 88

Fax : 00 (202) 27 35 17 90

E-mail : eloyt@proparco.fr

10 Sri Lanka St. (Ex. Yehia Ibrahim), Zamalek, Cairo, Egypt

### Site Internet

Pour plus d'informations, consulter notre site

[www.proparco.fr](http://www.proparco.fr)



### Autres partenaires financés par Proparco

Euromena, Université Saint Joseph, Club Med Taba, ITWORX, Horus Fund, Byblos Bank, Lafarge Cement Syria, Qatrana Electric Power Company, Averroès Finance, Wadi Holdings, Fransabank...

### Zone d'intervention

Le bureau Proparco du Caire couvre l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Syrie, l'Irak, le Yémen et les Territoires Autonomes Palestiniens.

En 2009, Proparco a octroyé sur cette zone environ 185 M€ de financements

# l'offre financière de Proparco au Moyen-Orient

fonds d'investissement

entreprises

banques

Les financements de Proparco sont destinés à des entreprises ou des banques de toute nationalité

## Produits de financement de Proparco au Moyen-Orient

		Outil de financement	Montant	Durée	Taux	
ENTREPRISES OU PROJETS D'INFRASTRUCTURES	Fonds Propres	Prise de participation au capital des entreprises via des fonds d'investissement	selon stratégie du fonds			
		Prise de participation au capital des entreprises en direct	de 1 à 20 M€, pour une position minoritaire	5 à 7 ans	TRI mini 15%	
	Prêts ou quasi-fonds propres (€ ou \$)	Financement long-terme et/ou structuré, senior ou subordonné	de 5 à 50 M€	jusqu'à 15 ans	au taux du marché, en fonction du degré de séniorité	
	Garanties (€ ou monnaie locale)	Garantie d'emprunt bancaire (ARIZ)* sollicité auprès d'une banque partenaire Quotité maximale : 50 % du prêt	max 2 M€ (équivalent)	1 à 12 ans	commission annuelle sur l'encours garanti entre 1,35% et 2%	
		Garantie d'emprunt bancaire senior ou subordonné	de 5 à 50 M€	jusqu'à 15 ans	au taux du marché, en fonction du degré de séniorité	
INSTITUTIONS FINANCIÈRES	Fonds de capital-investissement	Fonds Propres	Prise de participation au capital de fonds d'investissement	de 5 à 20 M€	8 à 12 ans	TRI attendu en devises de 15%
	Banques/établissements financiers (société de leasing, société d'assurance...)	Prêts ou quasi-fonds propres (€ ou \$)	Refinancement des besoins en devises et/ou de haut de bilan sous forme de prêt senior ou subordonné	de 5 à 50 M€	jusqu'à 12 ans	au taux du marché, en fonction du degré de séniorité
		Fonds Propres	Prise de participation au capital d'une banque ou d'un établissement financier	de 1 à 20 M€ pour une position minoritaire	5 à 7 ans	TRI mini 15%
		Garanties de portefeuille (€ ou monnaie locale)	Garantie (ARIZ)* d'un portefeuille de prêts constitué par la banque partenaire sur des critères prédéfinis et pour des prêts de montant unitaire modéré	- commission annuelle sur l'encours résiduel garanti ; ou - commission forfaitaire adossée au montant de l'enveloppe garantie		
			Garantie de portefeuille de Trade Finance	selon besoins spécifiques de la banque bénéficiaire		
	Institutions de microfinance (IMF)	Fonds propres	Prise de participation au capital d'IMF	de 1 à 5 M€, pour une position minoritaire	5 à 7 ans	TRI mini 15%
	Prêts ou quasi-fonds propres (€ ou \$)	Financement long terme senior ou subordonné	de 5 à 10 M€	jusqu'à 12 ans	au taux du marché, en fonction du degré de séniorité	
	Garanties (€ ou monnaie locale)	Garantie d'emprunt bancaire (ARIZ)* sollicité auprès d'une banque partenaire, quotité maximale : 75 % du prêt	max 2 M€ (équivalent)	1 à 12 ans	commission annuelle sur l'encours garanti entre 1,35% et 2%	
		Garantie d'emprunt bancaire senior ou subordonné	de 5 M€ à 10 M€	jusqu'à 12 ans	au taux du marché, en fonction du degré de séniorité	

\*ARIZ est un dispositif de garanties géré par l'Agence Française de Développement et destiné à faciliter l'accès au financement des PME et des institutions de microfinance.